

Rapport d'activité 2004

SITOM Sud Gard



Nous valorisons l'avenir





L'éditorial

2004 a vu la mise en service de l'unité d'incinération des ordures ménagères EVOLIA.

Nous disposons à présent de suffisamment de recul pour vérifier à la fois la capacité opérationnelle de l'usine et la fiabilité de ses systèmes de dépollution.

2005 verra la fin du CET des Lauzières.

Ces deux événements vont se conjuguer pour modifier le comportement des habitants du SITOM Sud Gard. La mise en décharge constituait en effet une solution de facilité. Il faudra désormais que chacun soit plus attentif à la nature des déchets déposés dans les conteneurs à ordures ménagères.

On trouve encore dans le four trop d'objets métalliques, parfois de grande taille, et par nature incombustibles, ce qui entraîne un surcoût dont on pourrait faire l'économie au bénéfice de tous.

La fermeture des Lauzières aura une autre conséquence. Le four actuel permet de traiter les déchets des 66 communes du SITOM Sud Gard. Mais pas plus.

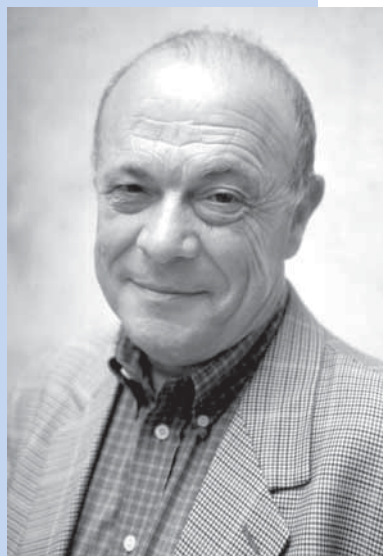
De nouveaux besoins vont nécessairement apparaître dans notre département.

L'ouverture du deuxième four apportera une réponse adéquate à cette demande. Et ceci d'autant plus que les capacités de traitement se restreignent ou sont déjà saturées sur la majeure partie du territoire national, à commencer par les départements voisins.

Enfin, je soulignerai l'évolution du coût de traitement payé par les membres du SITOM Sud Gard : il est passé de 34,23 euros/an/habitant en 2001 à moins de 32 euros en 2004 ; et il baissera encore en 2005.

Par les temps qui courent, c'est plutôt remarquable.

Le Président du SITOM Sud Gard
Jean-Marie FILIPPI





L'équipe du SITOM Sud Gard



Max PORTAL,
Directeur Général
des Services



Jean-François ARSAC,
Ingénieur



Annie KACIEL,
Responsable
administratif



Rémy CLENET,
Chef de projet



Conchita CHAUVET,
Comptable



Gisèle SAUVAGE,
Secrétaire



Isabelle GITTO,
Secrétaire



Thierry SABATIER,
Comptable



Nelly PARAYRE,
Coordonnatrice de tri



Kaddour SEDDIKI,
Coordonnateur de tri



Sarah PERRIER,
Ambassadrice de tri



Sandrine HERNANDEZ,
Agent de Pesée



Cécile GIORZA,
Agent de Pesée



Paul Guy SIFUENTES,
Agent de Pesée



Le sommaire

0 3	L'éditorial	
0 4	L'équipe du SITOM Sud Gard	
0 5	Le sommaire	
0 6	0 7	Le SITOM Sud Gard
0 8	0 9	L'incinération
1 0	1 1	La collecte sélective
1 2	Le compostage	
1 3	Le verre	
1 4	Les autres filières	
1 5	Les marchés publics	
1 6	1 7	Le bilan et les évolutions
1 8	Le compte administratif	
1 9	Le mot du directeur	



Le SITOM Sud Gard

Introduction

Le SITOM Sud Gard est un syndicat mixte de réalisation à vocation unique créé en décembre 1997 dont la compétence est le traitement des déchets ménagers. Il propose aussi à ses adhérents une assistance technique et une aide à la communication. Les collectivités adhérentes conservent leur compétence en matière de collecte des déchets ménagers.

En 2004, il comprend 66 communes pour une population totale de 250 784 habitants.

Choix de la filière de traitement

Le SITOM Sud Gard a retenu un dispositif multifilières de traitement.



Valorisation énergétique par incinération

L'usine EVOLIA, située sur Nîmes fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2004, date de sa mise en service industriel.



Valorisation matière des collectes sélectives

Le centre de tri, situé sur la zone industrielle de GREZAN à NIMES, traite les produits issus des collectes sélectives (emballages : acier, aluminium, plastiques, cartons et films plastiques ainsi que les journaux magazines des collectivités).

Les déchets issus des colonnes à verre sont acheminés vers la Verrerie du Languedoc.

Le SITOM Sud Gard et la société COREPILE ont signé un accord de reprise en octobre 2003 permettant aux communes de faire évacuer et recycler les piles et accumulateurs usagés des habitants.

La collecte et le traitement des cartouches d'imprimante usagées ont été mis en place au mois de mai 2004.

Pour les déchets recyclables de déchèteries, des contrats ont été signés pour un certain nombre de déchets

- Carton : repris par la société PAPREC, contrat d'une durée de 3 ans.
- Ferrailles et batteries : traitées par la société GDE ; le contrat est d'une durée de 3 ans et renouvelable tous les ans.



Compostage des déchets verts

- L'opérateur retenu composte les déchets verts sur une plate-forme de compostage installée sur la commune de Marguerittes.
- Les boues de stations d'épuration sont compostées sur un site à Bellegarde.
- Dans le cadre de la réduction à la source des déchets, le SITOM Sud Gard accompagne les collectivités pour qu'elles mettent à disposition des habitants des composteurs individuels.



Décharge d'ultimes

Suite à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres, les déchets ultimes non valorisables seront enfouis sur le site de la décharge de classe II de Bellegarde appartenant à la société SITA SUD.

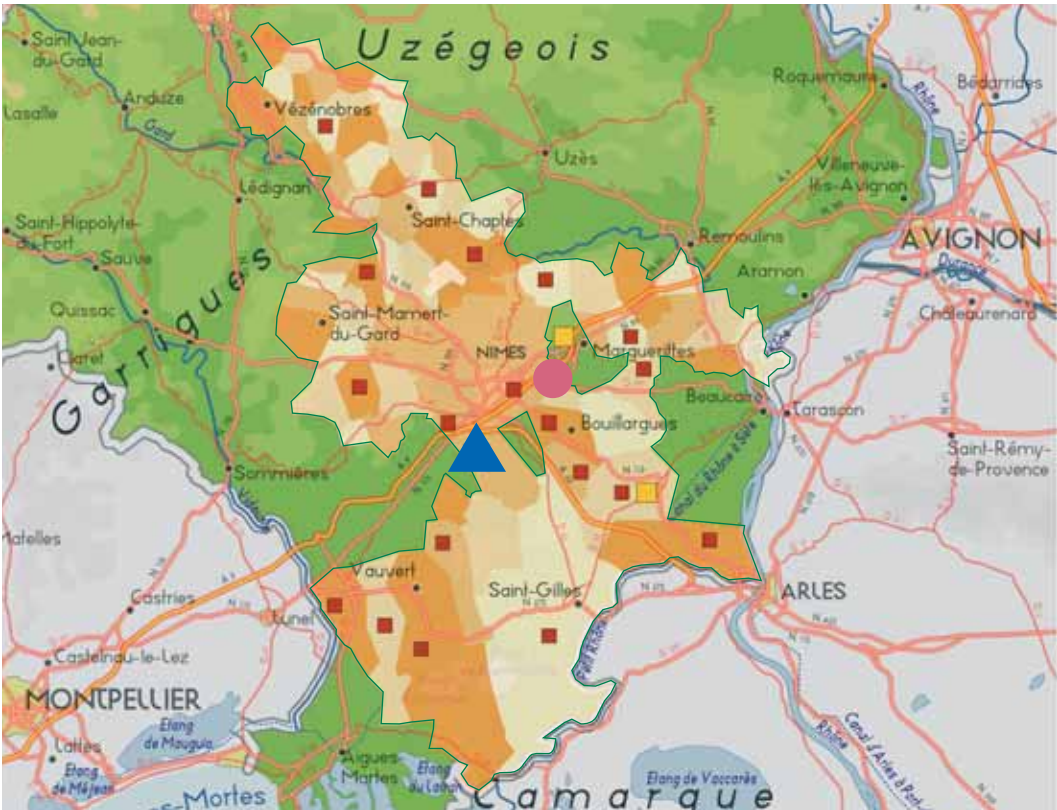


LE GISEMENT ESTIMÉ (hors gravats en classe 3) EST LE SUIVANT

source : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Gard

Intitulé	Gisement 2004	Fraction destinée à la valorisation	Fraction restant à incinérer	Ultimes en décharges
Ordures ménagères (Collectes sélectives et ordures ménagères résiduelles).	107 900	17 329	90 571	—
Déchets verts	10 309	10 309	—	—
Ferrailles de déchèteries	1 688	1 688	—	—
Résidus de nettoyage et déchets des établissements publics	3 500	0	—	3 500
Boues de STEP (hors Ville de Nîmes)	6 000	5 400	600	—
Encombrants	7 751	—	5 426	2 325
Total	137 148	34 726	96 597	5 825

TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURES



● Centre de tri ▲ Incinérateur ■ Compostage industriel ■ Déchèteries



L'incinération

Le fonctionnement de l'incinérateur

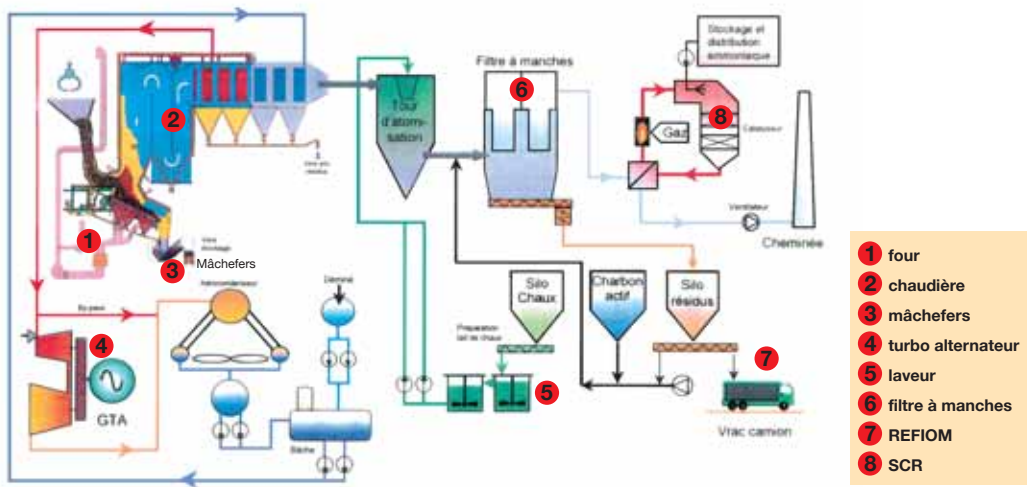
Après la collecte des ordures ménagères sur les communes adhérentes au SITOM Sud Gard, les camions les acheminent à l'UIOM (Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères). Une première pesée est effectuée à l'entrée. Les camions déversent leur chargement dans une fosse. Cette dernière a une capacité de 5 700 m³, ce qui correspond à trois jours de collecte. Les camions sont repesés à la sortie.

Les déchets emmagasinés dans cette fosse permettent d'alimenter le four dont la capacité actuelle est de 14 tonnes d'OM/heure.

La valorisation énergétique des ordures ménagères va permettre la production d'électricité équivalente au 1/5 de la consommation des habitants de la ville de Nîmes.

L'usine d'incinération dispose de filtres dernière génération qui garantissent des seuils d'émission inférieurs de 20 % à 80 % à ceux imposés par la réglementation et les directives européennes.

SCHÉMA DU PROCESS DE L'UIOM ÉVOLIA



Les finances liées à l'incinérateur

Le coût de traitement des ordures ménagères avant la mise en service de l'incinérateur était pour les adhérents du SITOM Sud Gard (en dehors de la ville de Nîmes, propriétaire du CET) de 52,60 € la tonne plus 9,15 € de TGAP, soit 61,75 €.

0
8

	par tonne	par habitant
Le coût résultant pour les six premiers mois de l'année (décharge des Lauzières)	61,75 €	11,20 €
Le coût résultant pour les six derniers mois de l'année (UIOM)	55,00 €	8,27 €
En 2004, le coût du traitement des ordures ménagères résiduelles s'élève à	56,20 €	19,47 €



Les quantités traitées

Du 1er juillet 2004, date de sa mise en fonctionnement industriel, au 31 décembre 2004, l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères EVOLIA a traité 41 391 tonnes d'ordures ménagères. Avant sa mise en service, l'ensemble des ordures ménagères produites par les adhérents du SITOM Sud Gard était acheminé vers la décharge des Lauzières qui a reçu durant le 1^{er} semestre 2004, 45 504 tonnes d'ordures ménagères.

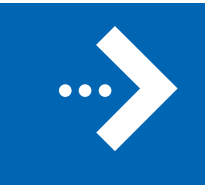
Les collectivités membres du SITOM Sud Gard ont produit en 2004, 86 895 tonnes d'ordures ménagères, soit 347 kg/an/habitant.

Au-delà de cette moyenne, les résultats par collectivité sont disparates et dépendent :

- de la configuration de la commune (grandeur, habitat urbain, commerces collectés...),
- des performances des collectes sélectives : plus la commune exploite de gisements moins elle produit d'ordures ménagères résiduelles,
- du mode de collecte choisi : le mode de conteneurisation (individuel ou point de regroupement collectif) influence sur la production des déchets.

MOYENNE ANNUELLE PAR COMMUNE

Communes	Ratio en kg/an/hab	
BELLEGARDE	386	
BOUILLARGUES	246	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PETITE CAMARGUE	297	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE VÉZÉNOBRES	280	
COMPS	230	
FOURQUES	297	
GARONS	326	
GÉNÉRAC	340	
MANDUEL	249	
MONTFRIN	255	
NÎMES	404	
SAINT GILLES	328	
SICTOM SAINT CHAPTES	270	
SICTOM VIDOURLE GARDONNENQUE	336	
SIOM GARRIGUES VISTRENQUE	200	
SMED DE LA VAUNAGE	226	
VALLABRÈGUES	291	
MOYENNE SITOM SUD GARD	347	



La collecte sélective

Le traitement des collectes sélectives a été confié en 2004, dans le cadre d'un marché public, à la société BS ENVIRONNEMENT située en zone industrielle de Grézan.
Cette société traite pour le compte du SITOM Sud Gard les emballages ménagers, les journaux, magazines, et les cartons de déchèteries.

Le SITOM Sud Gard a opté pour une collecte en porte en porte des emballages ménagers avec utilisation des bacs et des sacs de couleur bleue.
Les journaux, magazines sont intégrés dans cette collecte ou mis dans les conteneurs prévus à cet effet, le carton de déchèterie est lui, collecté en benne couverte de 30 m³.

- La société prestataire, BS ENVIRONNEMENT, doit dans son contrat :
- Trier l'ensemble des déchets qu'elle reçoit,
 - Les conditionner pour leur expédition,
 - Analyser le contenu de l'entrant et du sortant par un système d'échantillonnage,
 - Permettre des visites de l'installation.

Cette société a, de plus, aménagé une salle pédagogique susceptible de recevoir du public.

Les quantités collectées

En 2004, il a été collecté et acheminé vers le centre de tri

tonnes provenant des bacs et sacs	13288	
tonnes provenant des déchèteries	325	
tonnes provenant des points d'apports volontaires de journaux magazines	996	

Soit un total de 14609 tonnes, représentant un ratio de 57 kg/an/hab. (sans le verre)

75 % de cette collecte (10902 tonnes) ont été valorisés, représentant un rendement de 43 kg/an/hab. :

tonnes de papier	3802	
tonnes de cartons	5514	
tonnes de flacons plastiques	830	
tonnes de films plastiques	277	
tonnes d'emballages ferreux	460	
tonnes d'emballages non ferreux	19	
tonnes de refus de tri à destination de l'incinérateur	3707	

Les refus de tri étant composés essentiellement de parties fines, objets trop petits, indésirables, ordures ménagères en mélange, objets composites...



Avec un rendement de 45 kg/habitant, le SITOM Sud Gard enregistre une progression de recyclage de 1 800 tonnes en un an.

Il est à noter qu'une partie des cartons de déchèteries et du papier en apport volontaire était encore traitée directement par les collectivités en 2004.

La politique du SITOM SUD GARD en matière de collecte sélective est basée sur le principe qu'il vaut mieux collecter 60 kg par an et par habitant et avoir 25 % de refus plutôt que 40 kg avec 10 % de refus.

Dans cette optique, la communication a été simplifiée, on parle « des emballages vides dans le bac bleu ». La collecte en porte à porte a été généralisée à l'ensemble des communes y compris dans l'habitat vertical et centre urbain. De plus, la collectivité a recherché des filières complémentaires comme celle de sacs et films plastiques. Nous pouvons estimer à 69 millions le nombre de sacs plastiques recyclés en 2004

En 2004, le taux de refus s'est élevé à 25 %. Ce qui, grâce à une collecte de 58 kg par an et par habitant nous permet de valoriser 43 kg par an et par habitant d'emballages et journaux magazines.

Les finances

Les Dépenses

Elles sont constituées par les coûts de tri et le traitement des refus à l'incinérateur.

Les Recettes

- Elles sont constituées par :
- Les aides Éco Emballages : aide à la tonne triée et aide à la Majoration Habitat Vertical.
 - La reprise des matériaux :
 - les reprises garanties par le contrat Éco Emballages concernent l'aluminium, le fer et les flaconnages plastiques.
 - les reprises négociées entre le SITOM Sud Gard et la société PAPREC concernent les fibreux (papiers et cartons) dont le rachat est indexé sur les cours de ces matériaux.

		par tonne	par an/habitant
Les Dépenses	2 826 543 €	193,48 €	11,27 €
Les Recettes	2 072 320 €	141,85 €	8,27 €
Bilan	754 223 €	51,63 €	3,00 €



Le compostage

Compostage des déchets verts

Le SITOM Sud Gard a sous-traité, pour une durée de 5 ans le compostage des déchets verts. L'opérateur retenu, la société SITA SUD, composte les déchets verts sur une plate-forme située sur la commune de Marguerittes. Le transport des déchets verts des déchèteries vers l'aire de compostage est inclus dans la prestation. Ces déchets verts sont broyés à réception, mis en andains et régulièrement retournés. Une fois arrivé à maturité le compost est criblé avant sa commercialisation. La production de déchets verts s'élève cette année à 10309 tonnes avec une forte production dans les zones d'habitat pavillonnaire. Après traitement, ces déchets ont produit 2970 tonnes de compost.

Tonnage de déchets verts collectés	10309
Tonnage de compost produit	2970

Compostage des boues de STEP

Les boues de stations d'épuration sont compostées par l'entreprise SAUR sur le site de Bellegarde. Le procédé consiste à mélanger les boues avec des déchets verts broyés et à procéder au compostage après mise en sacs ventilés du mélange. Le compost arrive à maturation au bout de trois semaines. Cette technique est modulable et peut s'adapter facilement à des variations dans les quantités à traiter. La traçabilité est garantie par l'exploitant. Le compost obtenu est utilisé en valorisation agricole. Contractuellement, l'entreprise prestataire du SITOM fait son affaire de l'évacuation du produit. Cette prestation concerne les communes de Bezouze, Caveirac, Fourques, Gajan, Garons, Manduel, Vauvert et Saint Gervasy, soit 29846 habitants. En 2004, il a été traité 2486 tonnes pour un coût de 177310 €.

Tonnage de boue traitée	2486
-------------------------	------

Composteurs individuels

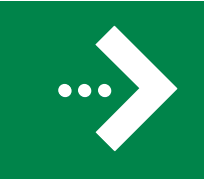
Dans le cadre de la réduction à la source des déchets, le SITOM Sud Gard encourage les communes à mettre à disposition des habitants des composteurs individuels leur permettant de traiter une partie de leurs déchets verts et la fraction fermentescible de leur poubelle.

Les agents du SITOM Sud Gard organisent les distributions et le suivi chez l'habitant par l'intermédiaire de fiches de suivi et d'interventions si nécessaire.

1
2

LES DÉPENSES DU COMPOSTAGE				
			par tonne	par an/habitant
Déchets verts	386 993 €		37,54 €	1,54 €
Boues de station	177 310 €		71,32 €	5,94 €*
Bilan	564 303 €			

* Coût réparti sur les 29846 hab. des collectivités concernées.



Le verre

Contexte

Les habitants de l'ensemble des communes sont desservis par un dispositif de collecte du verre. Il existe deux possibilités :

- des colonnes à verre au nombre de 565, dont 298 pour la commune de Nîmes,
- des points de proximité (bacs de 340 l ou 660 l) au nombre de 453.

Au total 1 018 points de collecte du verre sont présents sur le territoire, soit un point pour 250 habitants. Ce dispositif a permis de traiter 5 922 tonnes de verre qui représentent 5 % du tonnage total de déchets ménagers produits sur le SITOM SUD GARD en 2004 soit environ 24 kg/an/habitant.

Avec un gisement de verre ménager (bouteilles et bocaux) de 45 kg/an/habitant, le SITOM SUD GARD capte donc plus de la moitié de la production totale de verre ménager.

Il existe une grande disparité au sein du SITOM Sud Gard : 40 kg/an/habitant pour le SMED de la Vaunage et le SIOM Garrigues Vistrenque, 43 kg pour la commune de Bouillargues, contre 16 kg/an/habitant pour la ville de Nîmes.

Il faut néanmoins noter une amélioration des performances de Nîmes de 2 kg/an/habitant (soit 300 tonnes de plus par an).

Une opération de communication

« C'est décidé je me mets au verre »

Cette opération a été menée en collaboration avec :

- Les services de la ville de Nîmes (DEEVP et Direction de la Communication).
- La société Éco-Emballages.
- La Verrerie du Languedoc.
- Les collecteurs de verre (Onyx, Solover, Vial).
- Les fabricants de conteneurs (Plastic Omnium).
- L'agence de communication (Anatome).

Elle s'est déroulée du 5 février au 5 mars 2004 sur l'ensemble du territoire du SITOM Sud Gard. Cette opération reposait sur trois axes :

- un dossier pour les écoles,
- une opération dans les cafés, hôtels, restaurants,
- un jeu concours destiné aux habitants du SITOM Sud Gard.

Elle était relayée par des espaces dans la presse locale, des spots radio, de l'affichage sur le flanc des bus et un marquage spécifique sur les camions de collecte du verre.

Cette opération a permis d'améliorer les performances de collecte du verre en 2004 : + 555 tonnes par rapport à 2003.



LES RECETTES LIÉES AU TRAITEMENT DU VERRE SONT DE DEUX TYPES

		par tonne	par an/hab
Vente	162 759 €	27,47 €	0,65 €
Aide Éco-emballages (apport volontaire)	16 858 €	3,54 €	0,07 €
Aide Éco-emballages (porte à porte)	14 363 €	11,50 €	0,06 €
Bilan	193 980 €	32,75 €	0,78 €





Les autres filières

Ferrailles issues des déchèteries

Aspects techniques

- En juin 2004, le SITOM Sud Gard et la société Guy Dauphin Environnement ont signé une convention de partenariat concernant la reprise et le traitement des ferrailles issues des déchèteries. En octobre 2004, le traitement des batteries a été inclus dans cette convention.
- Les ferrailles de déchèteries sont réceptionnées à Aubord (entreprise GDE) et Alès (entreprise Cévennes Déchets). Elles sont ensuite regroupées sur la plate forme de GDE Aubord.
Une fois contrôlées, les ferrailles sont expédiées vers le broyeur de Salaise sur Sanne. D'une puissance de 6000 chevaux, ce broyeur sépare les différents métaux qui seront ensuite expédiés vers les fonderies par voie navigable ou terrestre.
- Les batteries sont elles aussi réceptionnées sur les différents sites de GDE, puis sont expédiées vers les installations de Rocquancourt. Les batteries sont alors broyées (par un broyeur à batteries agréées). Les acides sont ensuite retraités alors que le plomb, et le polypropylène sont recyclés.
- Depuis juin 2004, il a été traité 848 tonnes de ferrailles de déchèteries.
- La société GDE garantit dans son offre un prix plancher minimum de 15 € et une rémunération fluctuante selon le cours du marché des ferrailles. A titre informatif, le prix moyen de reprise de la ferraille s'élevait à 91 € en 2004.
- Ce nouveau contrat a permis de réaliser une recette de 77 000 €, soit un gain de 60 000 € par rapport aux contrats précédents passés directement par les collectivités.

Piles et accumulateurs

Les communes adhérentes au SITOM Sud Gard participent à la collecte des piles et accumulateurs usagés depuis le mois de mai 2002.
Le SITOM Sud Gard a acheté et mis à disposition des fûts destinés à stocker ces produits.

Actuellement, les prestations d'enlèvement et de traitement sont assurées **gratuitement** par la société COREPILE.
En 2004, la quantité de piles et accumulateurs usagés collectés en déchèterie est de 9833 kg.

A titre indicatif, cette quantité équivaut au tonnage mensuel de collecte sélective des emballages enregistré par une commune de 4000 habitants.

Consommables d'imprimantes

Depuis 2004, les Consommables Bureautiques Informatiques sont collectés par la société MARLEVA afin d'en permettre le recyclage par des entreprises spécialisées.
Cette collecte ainsi que le traitement s'effectuent **gratuitement** pour le compte du SITOM Sud Gard.

Des conteneurs ont été déposés dans toutes les Mairies et déchèteries, présentes sur le territoire du syndicat, afin de collecter les cartouches d'encre utilisées par les administrés.
Au total, 2 709 cartouches ont été collectées en 2004.



Les marchés publics conclus en 2004

N° marché	OBJET	Titulaire	Adresse
01/2004	Réalisation de la prestation de tri de la collecte sélective des collectivités adhérentes au SITOM SUD GARD	BS Environnement SAS	30004 NIMES Cedex 1
02/2004	Enfouissement des déchets ultimes du SITOM SUD GARD en centre de stockage de classe II	SITA SUD	84141 MONTFAVET
03/2004	Fabrication du journal « ATOUTRI » - Travaux d'impression Reliure par collage ou agrafage par numéro de 110 000 exemplaires	Imprimerie Offset Languedoc	34748 VENDARGUES Cedex
04/2004	Achat de fournitures de bureau, papiers, consommables informatiques Marché à bons de commande	Dactyl Buro	30900 NIMES
05/2004	Fourniture de caissons pour le transport des déchets verts : - Caissons de 30 m³ - Caissons de 35 m³	Bellevret	39160 BALANOD
06/2004	Mise à disposition et enlèvement des bennes du quai de transfert de Comps : - Benne de 35 m³ - Benne de 30 m³ - Rotation avec échange pour 1 benne - Rotation avec échange pour 2 bennes et remorque	Groupement d'entreprises solidaires ONYX LR et Sarl Transports GENTES (mandataire)	30900 NIMES
07/2004	Fourniture et installation de mobilier : - Solution de base - Option 3	SARL R.B.C.	30000 NIMES
09/2004	Fourniture et maintenance d'un photocopieur	NRG France SA	13856 AIX EN PROVENCE Cedex 3
10/2004	Acquisition et maintenance d'une installation téléphonique	Amec Spie Communications	13321 MARSEILLE Cedex 16
11/2004	Fourniture et maintenance de matériels informatiques	ORDISYS	30900 NIMES
13/2004	Fourniture, livraison et installation d'équipements pour le stockage des DDM en déchèterie. Lot 1 : Equipement en 30 m³	TAM SA	34190 GANGES
14/2004	Fourniture, livraison et installation d'équipements pour le stockage des DDM en déchèterie. Lot 2 : Equipement en 20 m³	AGEC	64990 LAHONCE
15/2004	Fourniture, livraison et installation d'équipements pour le stockage des DDM en déchèterie. Lot 3 : Equipement en 12 m³	AGEC	64990 LAHONCE



Bilans et évolutions

Depuis 2001, la collecte et le traitement des déchets ménagers ont subi de nombreux changements. Fin 2004, on pouvait estimer que les filières de traitement du SITOM SUD GARD étaient totalement mises en place.

On remarque que, depuis 2001, les tonnages à traiter n'ont pas cessé de croître (425 à 437 kg/an/habitant), mais que la part d'Ordures Ménagères a baissé (de 381 à 347 kg/an/habitant), tandis que celle des produits recyclés (42 à 69 kg/an/habitant) et compostés (2 à 41 kg/an/habitant) n'a fait qu'augmenter.

Parallèlement les coûts de traitement ont été complètement maîtrisés passant de 34,23 € à 31,99 € par an et par habitant. En 2005, nous prévoyons moins de 29 € par an et par habitant.

En 2004, le SITOM Sud Gard détourne 20 % en moyenne de son gisement vers le recyclage, les collectivités les plus performantes pouvant atteindre 37 %.

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS PAR FILIÈRE

ANNÉE	2001	2002	2003	2004
POPULATION	231 693	260 456	253 849	250 784

	A	B	A	B	A	B	A	B
RECYCLAGE								
verre	3 666	16	4 608	18	5 370	21	5 922	24
papier et cartons	5 283	23	6 450	25	8 610	34	9 840	39
emballages métal	270	1	271	1	350	1	460	2
bouteilles et films plastiques	559	2	640	2	790	3	1 107	4
total	9 778	42	11 969	46	15 120	59	17 329	69

COMPOSTAGE								
déchets verts	455	2	2 397	9	7 188	28	10 309	41
total	455	2	2 397	9	7 188	28	10 309	41

OMR								
Mise en décharge	88 306	381	94 952	365	88 963	350	45 504	182
Incinération	-	-	-	-	-	-	41 391	165
total	88 306	381	94 952	365	88 963	350	86 895	347

A = Tonne
B = Kg/an/hab



ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR LE SITOM SUD GARD

LIBELLE	2001	2002	2003	2004	BP 2005
POPULATION SITOM Sud Gard	231 693	260 456	253 849	250 784	260 634
Dépenses réelles de fonctionnement/hab.	8,08 €	12,54 €	15,81 €	32,19 €	47,34 €
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	9,57 €	13,13 €	16,34 €	32,76 €	48,06 €
Encours de la dette au 31-12 par habitant	0,00 €	0,59 €	0,58 €	2,24 €	2,10 €
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	11,20%	8,32%	7,54%	5,12%	4,34%
Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement	84,46%	95,46%	96,85%	98,31%	98,70%
Dépenses d'équipement/ Recettes réelles de fonctionnement	32,80%	5,93%	5,86%	7,14%	1,96%
Encours de la dette au 31-12/ Recettes réelles de fonctionnement	0,00%	4,46%	3,57%	6,83%	4,37%
Cotisation/ Dépenses réelles totales	3,68%	3,00%	15,51%	9,97%	6,55%
Evolution cotisation	2,02 €	2,02 €	2,02 €	3,21 €	3,21 €

ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT

	2001	2002	2003	2004	2005
Coût du traitement par le SITOM des déchets/hab.	5,23 €	5,18 €	6,11 €	19,79 €	28,89 €
+					
Coût du traitement hors du SITOM des déchets/hab.	29,00 €	28,00 €	26,28 €	12,20 €	0,00 €
=					
Coût TOTAL du traitement des déchets/hab.	34,23 €	33,18 €	32,39 €	31,99 €	28,89 €

La variation de ces prix est liée à la mise en service des installations du SITOM Sud Gard (UIOM, centre de tri, compostage), parallèlement à l'extinction des installations utilisées précédemment (décharges communales et des Lauzières, autres incinérateurs...).

Cas particulier de la ville de Nîmes

Coût du traitement des déchets/hab.	7,60 €	7,88 €	9,36 €	15,83 €	28,89 €
-------------------------------------	--------	--------	--------	---------	---------

La fermeture définitive de la décharge et la mise en service de l'incinérateur mettent le prix du traitement de la ville de Nîmes au niveau des dépenses supportées par l'intercommunalité du SITOM. L'augmentation subie par la ville de Nîmes n'est pas la résultante du recours à l'incinérateur mais est essentiellement due à la fermeture programmée de la décharge des Lauzières.



Le compte administratif

Le **Compte Administratif 2004** est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

- Il présente les résultats comptables de l'exercice,
- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

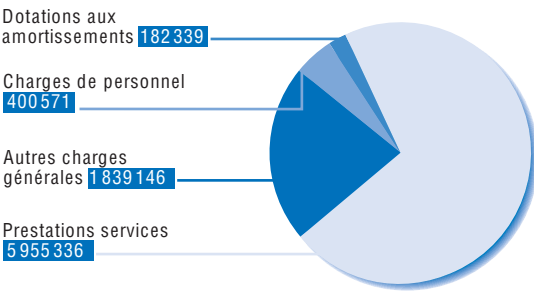
BUDGET 2004

	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
Total du budget	9 039 651,71 €	9 565 100,78 €	525 449,07 €
Fonctionnement	8 377 392,40 €	8 546 814,79 €	169 422,39 €
Investissement	662 259,31 €	694 678,75 €	32 419,44 €
002 Résultat reporté N-1	–	100 000,00 €	100 000,00 €
001 Solde d'investi. N-1	–	223 607,24 €	223 607,24 €

Total section	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
Fonctionnement	8 377 392,40 €	8 646 814,79 €	269 422,39 €
Investissement	662 259,31 €	918 285,99 €	256 026,68 €

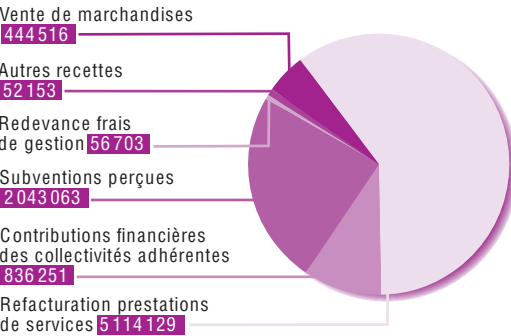
DÉPENSES

FONCTIONNEMENT 8 377 392

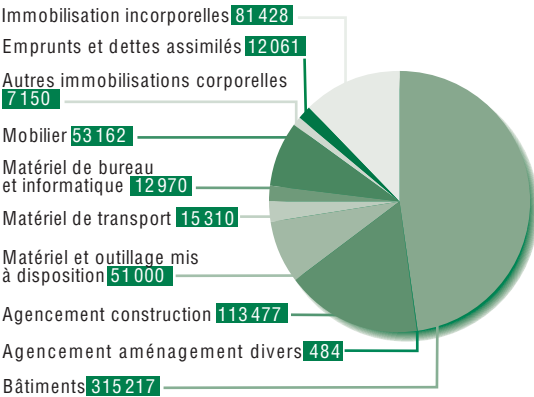


RECETTES

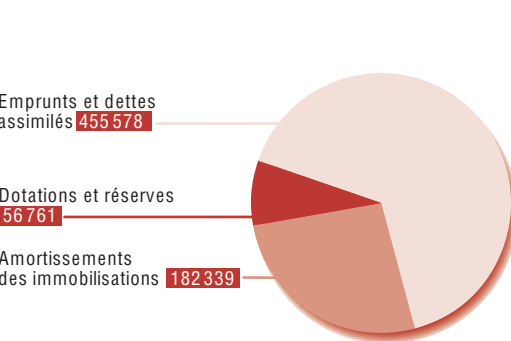
FONCTIONNEMENT 8 546 815



1 INVESTISSEMENT 662 259



8 INVESTISSEMENT 694 679





Le mot du directeur

La lecture de ce rapport 2004 nous permet de mieux appréhender l'avenir du SITOM Sud Gard.

2005 sera une année charnière de l'histoire de notre collectivité. En effet la fermeture définitive de la décharge des Lauzières, la mise en service de l'incinérateur risquent fort d'être les détonateurs d'une expansion de l'activité du Syndicat.

À ce jour, notre filière est complète et l'ensemble des éléments qui la compose, fonctionne.

Une vision globale du département du Gard fait apparaître un retard de la mise en place des solutions de traitement en dehors du territoire du SITOM Sud Gard. Le travail réalisé au cours des 7 dernières années a permis la mise en place d'une filière de traitement, conforme à la législation, techniquement fiable, respectueuse de l'environnement et économiquement supportable.

La mutualisation des efforts consentis dans l'intérêt collectif est un exemple de réussite de la coopération intercommunale.

Le challenge d'une solution économiquement supportable est une réussite qui se vérifie, budget après budget. En effet, depuis 2001, le coût du traitement des déchets par habitant du SITOM Sud Gard a régulièrement baissé, sauf dans le cas particulier de la ville de Nîmes utilisant jusqu'en 2004, la décharge des Lauzières dont elle est propriétaire.

Nous continuerons dans cette voie, afin de garantir cette baisse et d'en maîtriser les orientations.

De nouvelles perspectives d'extension de nos attributions sont en train de poindre à la demande de collectivités composant notre syndicat.

La mutualisation de la gestion des déchèteries sera un des enjeux des années à venir. L'optimisation des collectes sélectives représentera l'effort constant auquel nous devons nous attacher ;

Ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts de traitement des déchets verts.

La mise en œuvre de filières qui ont leur importance sur l'environnement comme la collecte et le traitement des Déchets Dangereux des Ménages ou le traitement du bois collecté en déchèteries.

Nous devons en outre, gérer toute nouvelle demande d'adhésion au Syndicat de façon à ne pas léser les intérêts des membres actuels en préservant, bien entendu, les acquis économiques et sans perdre de vue que la mutualisation et l'intercommunalité doivent aboutir à une baisse des dépenses.





SITOM Sud Gard
Le Marc-Aurèle
67, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes

www.sitom-sud-gard.com

Enfouir • Trier et recycler • Incinérer avec valorisation • Composter